



Expatrié et taux de change

Par **cassiopeia**, le 11/07/2011 à 19:56

Bonjour,

je suis détachée en Suisse sous contrat français (donc payé en € avec un% reversé en suisse)

lors de la signature de mon contrat en août 2009, l'euro était à 1,52 CHF

depuis il n'a cessé de chuter pour être aujourd'hui à 1,16!!!!

malgré le COLAS, la perte de salaire est considérable.

Est-ce qu'il y a un recours possible visant pour compenser cette perte de salaire ? est-ce que ma société doit garantir le salaire que j'avais lors de la signature du contrat ?

merci pour vos conseils

Par **mimi493**, le 11/07/2011 à 20:03

Si votre contrat mentionne un salaire en euro, vous touchez toujours le même salaire.

Par **cassiopeia**, le 12/07/2011 à 16:51

Non car une partie de mon salaire est transférée en Suisse...et c'est ce transfert qui est affecté par le taux de change...